



## AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Projet de règlement numéro 2023-413 TNO**  
**Règlement relatif à la démolition d'immeubles sur les territoires non organisés**  
**de Mont-Albert et de Coulée-des-Adolphe**

Une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement numéro 2023-413 TNO titré *Règlement relatif à la démolition d'immeubles sur les territoires non organisés de Mont-Albert et de Coulée-des-Adolphe*, lequel a été adopté le 14 février 2023 par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, se tiendra :

Date : Mercredi 8 mars 2023  
Heure : 15 h 00  
Lieu : Centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie (salle de conférences 1)  
464, boulevard Sainte-Anne Ouest  
Sainte-Anne-des-Monts (Québec)

Ce projet de règlement vise à répondre à l'exigence contenue à la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, sanctionnée le 1<sup>er</sup> avril 2021, à l'effet que les municipalités et les MRC pour les TNO de leur territoire, doivent modifier ou se doter d'un règlement de démolition d'immeubles.

Cette obligation vise les bâtiments patrimoniaux, soit un immeuble cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*, un immeuble situé dans un site patrimonial cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* et un immeuble construit avant 1940 inscrit dans un inventaire réalisé par la MRC tel qu'exigé par la *Loi sur le patrimoine culturel*.

L'assemblée publique de consultation a pour objet d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur son contenu.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie durant les heures d'ouverture et sur le site Web de la MRC.

**DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS CE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX-MILLE-VINGT-TROIS.**

Directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau



---

#### Certificat de publication

Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 21 février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-et-unième jour de février deux-mille-vingt-trois.

Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière